

**Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer**

Date de convocation :

05 mai 2021

Date d'affichage des délibérations :

19 mai 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 12 Mai 2021
--

L'an deux mille vingt et un, le douze mai à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Étables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : ROSNER Paul (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), MEUNIER Myriam (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), HÉRISSARD Pierre (pouvoir à MITNIK Laure), LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à PENVEN Christine), FICHELSON Karen (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), DARCHE Patrice (pouvoir à HONORÉ Laurent),

Absents excusés : DONNET Alain, VIDEMENT Sylvie

Secrétaire de séance : BÉZELY Olivier

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel, DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 31



Délibération N° 01-03-2021-CM : Périmètre de protection parcelles dites « Les Vallées » à Binic

La commune souhaite instaurer un périmètre de préemption sur les parcelles formant le secteur dit « Les Vallées ».

Ces parcelles sont situées en zone naturelle et en espaces remarquables, avec la présence d'une zone humide et d'espaces boisés classés.

L'eau étant un enjeu majeur du futur, il est fondamental que la commune devienne propriétaire des zones bordant les cours d'eau.

L'article L 331-24 du Code Forestier stipule qu'en cas de vente d'une propriété classée au PLU en zone naturelle, contenant bois et forêts, et d'une superficie totale inférieure à quatre hectares, la commune sur le territoire de laquelle se trouve cette propriété bénéficie d'un droit de préférence.

La commune bénéficie du même droit en cas de vente des droits indivis ou de droits réels de jouissance relatifs à cette propriété (Art L 331-24 du Code Forestier).

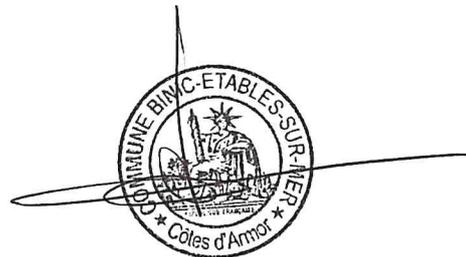
La commission d'urbanisme propose d'instaurer un périmètre de préemption de ces parcelles permettant leur acquisition au fur et à mesure des ventes afin de protéger l'intégralité de la zone.

Le conseil est appelé à valider cette délibération et à mandater le Maire pour procéder aux acquisitions liées au périmètre de protection et signer toutes pièces se rattachant à cette opération.

La délibération est adoptée à l'unanimité et le Maire est :

- mandaté pour négocier au mieux des intérêts de la commune,
- autorisé à signer les actes et toutes pièces se rattachant à cette opération dont le règlement de la dépense.

Le Maire
Paul CHAUVIN



PJ : 1 plan

Date de convocation :

05 mai 2021

Date d'affichage des délibérations :

19 mai 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 12 Mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélie, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoints, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : ROSNER Paul (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), MEUNIER Myriam (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), HÉRISSARD Pierre (pouvoir à MITNIK Laure), LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à PENVEN Christine), FICHELSON Karen (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), DARCHE Patrice (pouvoir à HONORÉ Laurent),

Absents excusés : DONNET Alain, VIDEMENT Sylvie

Secrétaire de séance : BÉZELY Olivier

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel, DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 31



02-03-2021-CM : Acquisition terrain emplacement réservé n°24 rue de la Quintaine (Ville Jacob) :

L'emprise réservée n°23, inscrite au PLU de BINIC approuvé le 15 septembre 2015, prévoit l'acquisition d'une bande de terre de 139 m², située rue de la Quintaine, pour la réalisation d'un chemin doux.

Cette emprise est intégrée au périmètre de l'OAP 1AU25, sur laquelle une demande de permis d'aménager a été déposée.

L'acquisition de cet emplacement permettrait par ailleurs dans un premier temps, d'élargir la voie à cet endroit afin de donner plus de visibilité pour sortir du futur lotissement.

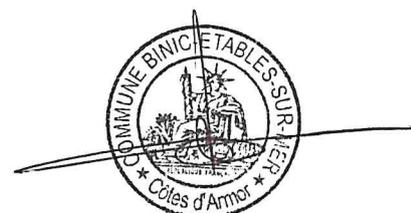
Le chemin doux pourra être aménagé dans un deuxième temps.

Il est proposé d'approuver la préemption ou l'achat à l'amiable de cette bande de terre correspondant à l'emplacement n° 23.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération et autorise le Maire à signer les actes et toutes pièces se rattachant à cette affaire.

**Le Maire,
Paul CHAUVIN**

PJ : Plan



**Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer**

Date de convocation :
05 mai 2021
Date d'affichage des délibérations :
19 mai 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 12 Mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze mai à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : ROSNER Paul (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), MEUNIER Myriam (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), HÉRISSARD Pierre (pouvoir à MITNIK Laure), LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à PENVEN Christine), FICHELSON Karen (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), DARCHE Patrice (pouvoir à HONORÉ Laurent),

Absents excusés : DONNET Alain, VIDEMENT Sylvie

Secrétaire de séance : BÉZELY Olivier

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel, DGS et Emmanuelle JAOUEN DGS

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 31



03-03-2021-CM : Licitation parcelle AM 660 (ilot Guillou de Mezillis) : additif valorisation des parcelles et versement d'une soulte

Le Conseil Municipal lors de la séance du 3 février 2021 a validé la cession à Coopalis du foncier nécessaire à la réalisation du projet immobilier du bailleur parcelles cadastrées AM 590,591, 592, 659 et 658) pour une contenance de 2888 m².

S'agissant de la parcelle AM 660 (41 m²), le Maire a été mandaté dans la même délibération pour signer les actes avec l'autre partie en présence, s'agissant d'un bien indivis et de la sortie de cette indivision.

Le notaire suggère de statuer sur les valorisations (4 000 € (8 m² pour la société XO Wood promotion/ 41 m²) et sur le montant de la soulte à verser.

Suite à échanges entre les parties via les notaires, l'accord porte sur le versement d'une soulte à la société de Monsieur Martin Rivière de la somme de 553 €.

Le projet d'acte a été préparé par l'étude notariale de M Quettier.

Le Conseil Municipal est appelé à valider cet acte et l'additif financier (valorisation parcelles et versement de la soulte).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération et autorise le Maire à signer les actes correspondants et toutes pièces se rattachant à cette affaire dont le règlement de la dépense.

**Le Maire,
Paul Chauvin**



Date de convocation :

05 mai 2021

Date d'affichage des délibérations :

19 mai 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 12 Mai 2021
--

L'an deux mille vingt et un, le douze mai à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Étables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : ROSNER Paul (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), MEUNIER Myriam (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), HÉRISSARD Pierre (pouvoir à MITNIK Laure), LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à PENVEN Christine), FICHELSON Karen (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), DARCHE Patrice (pouvoir à HONORÉ Laurent),

Absents excusés : DONNET Alain, VIDEMENT Sylvie

Secrétaire de séance : BÉZELY Olivier

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel, DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	24
Nombre de votants :	31



04-03-2021-CM : Travaux SDE rue des Moulins :

Le SDE a procédé à l'étude de l'aménagement de l'éclairage public et l'effacement du réseau téléphonique de la rue des Moulins en liaison avec les travaux d'aménagement engagés par ENEDIS.

Le projet d'éclairage public présenté par le SDE fait état d'un montant estimatif de 39 000 € TTC, la participation financière sollicitée à la commune serait de 23 472,22 €.

Notre commune ayant transférée la compétence travaux d'éclairage public au Syndicat d'Énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

S'agissant de l'effacement du réseau téléphonique, le devis présenté par le SDE fait mention d'une estimation travaux à 24 300 € TTC à charge intégrale de la commune.

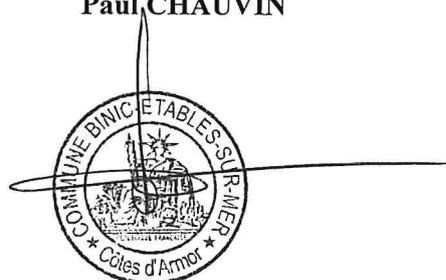
Notre commune ayant transférée la compétence travaux d'infrastructures et de télécommunications au Syndicat d'Énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché. auquel se rapportera le dossier

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées à la commune selon une convention à intervenir.

Le conseil est appelé à valider les travaux du SDE et les participations demandées à la collectivité au titre de l'éclairage public et l'effacement de réseau téléphonique.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la présente délibération et autorise le Maire à signer toutes pièces se rattachant à cette opération.

**Le Maire,
Paul, CHAUVIN**



Date de convocation :

05 mai 2021

Date d'affichage des délibérations :

19 mai 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 12 Mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze mai à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Étables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélie, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoints, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : ROSNER Paul (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), MEUNIER Myriam (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), HÉRISSARD Pierre (pouvoir à MITNIK Laure), LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à PENVEN Christine), FICHELSON Karen (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), DARCHE Patrice (pouvoir à HONORÉ Laurent),

Absents excusés : DONNET Alain, VIDEMENT Sylvie

Secrétaire de séance : BÉZELY Olivier

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel, DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 31



05-A-03-2021-CM : Eglise Notre Dame : Avenant maîtrise d'œuvre travaux 2^{ème} tranche

Le Conseil Municipal par délibération du 16/12/2020 a validé le principe d'un avenant de la maîtrise d'œuvre dans la cadre des travaux complémentaires à réaliser sur l'ouvrage. En effet, des désordres constatés suite aux 1^{ers} travaux, la mission du maître d'œuvre se trouve impactée par un travail supplémentaire de consultation d'entreprise ainsi que d'un suivi plus long du chantier. Un avenant est donc nécessaire pour actualiser le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre afin intégrer les travaux complémentaires de charpente (restauration des charpentes des travées du bas-côté Sud et du transept Sud), métallerie-serrurerie (création de lustres) et électricité (réfection complète de l'installation sur le transept Nord, bas-côté Sud et transept Sud).

Ces travaux, non prévus et devenus nécessaires, requièrent un travail supplémentaire de la part du maître d'œuvre. Compte tenu de la complexité du chantier et de l'état d'avancement, le changement de titulaire présenterait un inconvénient majeur (Art L. 2194-1 et 3 et de l'art. L3135-1 du code marché publics).

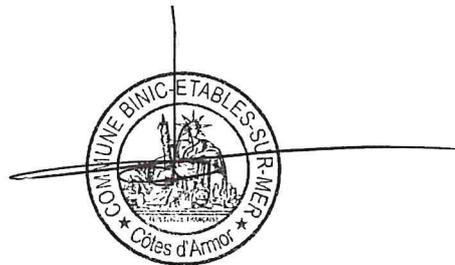
Le montant de l'avenant s'élève à 19 686,93€ HT soit 23 624,32€ TTC, pour un marché global de 54 649,09 € HT soit 65 578,91 € TTC.

Les crédits nécessaires feront l'objet d'une inscription au budget 2021 de la collectivité.

Le Conseil est appelé à autoriser le Maire à signer l'avenant pour le montant indiqué et toutes pièces se rattachant à cette affaire.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération et autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant dont le règlement de la dépense.

**Le Maire,
Paul CHAUVIN**



Date de convocation :

05 mai 2021

Date d'affichage des délibérations :

19 mai 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 12 Mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélie, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoints, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : ROSNER Paul (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), MEUNIER Myriam (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), HÉRISSARD Pierre (pouvoir à MITNIK Laure), LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à PENVEN Christine), FICHELSON Karen (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), DARCHE Patrice (pouvoir à HONORÉ Laurent),

Absents excusés : DONNET Alain, VIDEMENT Sylvie

Secrétaire de séance : BÉZELY Olivier

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel, DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 31



05-B-03-2021-CM : Eglise Notre Dame : Signature marché travaux 2^{ème} tranche

Par délibération du 16 décembre 2020, le Conseil Municipal a validé le lancement de la consultation pour le 2^{ème} tranche de travaux de l'église et il convient désormais d'acter les montants et de signer les marchés avec les entreprises retenues et ce après validation par la commission d'appel d'offres du 29 avril 2021.

Dans le cadre des désordres constatés suite aux travaux, il a été nécessaire de relancer 4 lots (Charpente, peinture, métallerie et électricité) et de prendre des avenants pour les lots 1 (maçonnerie) et lot 4 (couverture zinguerie).

Lot	Entreprise	Marché HT	Offre complémentaire HT	Commentaire
1 - Maçonnerie - PDT	BEAUFILS	98 896,89 €	9 112,20 €	
2 - Traitement	INS BRETAGNE	5 217,10 €		
3 - Charpente /couverture	MOULLEC	37 067,54 €	- 4 564,28 €	
3 - Charpente (marché complémentaire)	DLB		259 157 €	
4 - Couverture / zinguerie	LESURTEL	80 539,88 €	2 627,62 €	
5 - Menuiserie	DLB	74 252,00 €		
6 - Peinture	MARJOT	11 554,42 €	4 679,64 €	Sera relancé
7 - Nettoyage	BRICO NETT	4 387,50 €		
8 - Métallerie (marché complémentaire)	CGV-CIEL		3 072,77 €	
9 - Electricité (marché complémentaire)	CGV-CIEL		33 630, 26 €	
Total sans le lot 6			303 035,37 €	363 642,44TTC

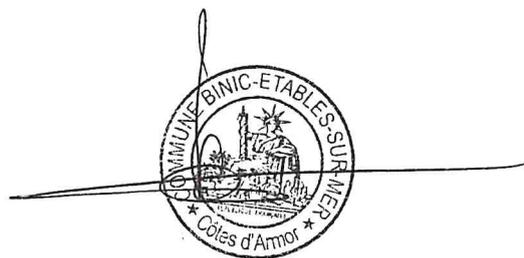
Le Conseil Municipal est appelé à autoriser le Maire à signer les marchés et les pièces se rattachant à cette opération.

Les crédits nécessaires figurent au BP 2021 de la commune.

Le conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la validation des résultats du marché travaux de l'église (2^{ème} tranche).
- Autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises et toutes pièces se rattachant à cette opération.

**Le Maire,
Paul CHAUVIN**



Date de convocation :

05 mai 2021

Date d'affichage des délibérations :

19 mai 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 12 Mai 2021
--

L'an deux mille vingt et un, le douze mai à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : ROSNER Paul (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), MEUNIER Myriam (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), HÉRISSARD Pierre (pouvoir à MITNIK Laure), LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à PENVEN Christine), FICHELSON Karen (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), DARCHE Patrice (pouvoir à HONORÉ Laurent),

Absents excusés : DONNET Alain, VIDEMENT Sylvie

Secrétaire de séance : BÉZELY Olivier

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel, DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 31



06-03-2021-CM : Marché vannage de l'Ic :

Dans le cadre du programme de travaux portuaires qui a fait l'objet en février 2020 d'une autorisation de lancement du marché travaux, le vannage de l'Ic relève de la compétence de la commune et d'une budgétisation de la Ville.

Les travaux projetés consistent dans le remplacement du clapet, la motorisation et le pilotage des vannes dans le but d'assurer une protection optimale de la population et des biens.

Ce dossier a fait l'objet d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR en 2020.

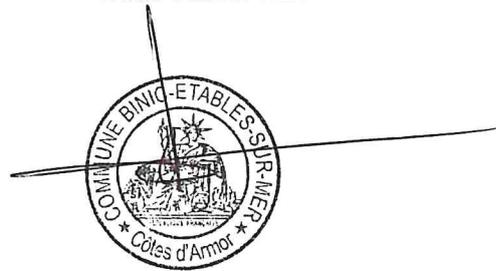
L'opération est inscrite au BP 2021 de la commune.

Suite à une consultation et négociation, l'entreprise Le Du a été retenue pour réaliser cette prestation pour un montant de 148 830 € HT. Il convient d'autoriser le Maire à signer le marché ainsi que toutes pièces se rattachant à cette opération.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide le résultat du marché travaux du vannage de l'Ic à l'entreprise le Dû (148 830 € HT)
- Autorise le Maire à signer les actes et toutes pièces se rattachant à cette opération.

**Le Maire,
Paul CHAUVIN**



Date de convocation :
05 mai 2021
Date d'affichage des délibérations :
19 mai 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 12 Mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélie, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : ROSNER Paul (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), MEUNIER Myriam (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), HÉRISSARD Pierre (pouvoir à MITNIK Laure), LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à PENVEN Christine), FICHELSON Karen (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), DARCHE Patrice (pouvoir à HONORÉ Laurent),

Absents excusés : DONNET Alain, VIDEMENT Sylvie

Secrétaire de séance : BÉZELY Olivier

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel, DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 31



07-03-2021-CM : Avenant marché étude RD 786 : validation et signature :

L'étude de Maitrise d'œuvre sur les traversées de Binic a fait l'objet d'un complément de programme. Il a été demandé par la collectivité de faire évoluer le programme (périmètre, orientation d'aménagement, ...) avec le souhait d'organiser l'espace urbain en :

- conciliant les différents usages et favorisant le développement des déplacements doux (piétons cycles) ;
- plaçant les traversées de la RD 786 (piétons, cycles, véhicules) au cœur du projet d'aménagement pour relier les 2 parties du territoire Binicais ;
- garantissant la qualité urbaine par un traitement qualitatif architectural et paysager, pour une intégration dans le site ;
- renforçant la sécurité des carrefours et des différents accès sur la route départementale ;

Il en découle un contenu de l'avenant à prendre en compte qui correspond au temps de travail supplémentaire sur l'étude préliminaire (esquisse, plan et croquis d'intentions explicatifs, coupes, photomontages, chiffrage, etc...).

L'avenant proposé équivaut à 14 010 € HT soit 16 812 € TTC.

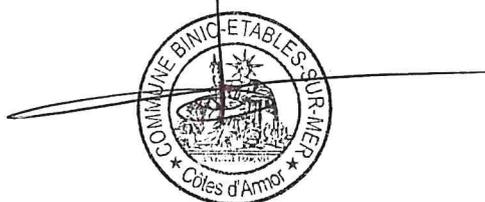
L'avenant a été validé par la commission des achats publics le 29 avril 2021.

Le Conseil est appelé à autoriser le Maire à signer l'acte.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve l'avenant avec le Cabinet UNIVERS pour le marché d'études des traversées de Binic d'un montant de 16 812 € TTC.**
- **Autorise le Maire à signer l'avenant et toutes pièces se rattachant à cette affaire.**
- **Précise que le budget de l'opération sera modifié en conséquence.**

**Le Maire,
Paul CHAUVIN**



Date de convocation :

05 mai 2021

Date d'affichage des délibérations :

19 mai 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 12 Mai 2021
--

L'an deux mille vingt et un, le douze mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : ROSNER Paul (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), MEUNIER Myriam (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), HÉRISSARD Pierre (pouvoir à MITNIK Laure), LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à PENVEN Christine), FICHELSON Karen (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), DARCHE Patrice (pouvoir à HONORÉ Laurent),

Absents excusés : DONNET Alain, VIDEMENT Sylvie

Secrétaire de séance : BÉZELY Olivier

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel, DGS et Emmanuelle JAOUEN DGS

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 31



08-03-2021-CM : Pénalités Davy marché mairie :

Contrat DAVY – lot 4 étanchéité couverture /
point sur les pénalités appliquées et réserves de
réception

Montant du marché initial : 77 369.46 € HT

Les retards d'exécution de l'entreprise DAVY ont impacté l'intervention des lots gros-œuvre, menuiseries extérieures, cloisons sèches, faux-plafonds soit par non réalisation, soit par absence de coordination. Ces retards ont généré des désordres dans les bâtiments (fuites, infiltrations) et ont impacté le bon fonctionnement de l'ouvrage livré.

Les pénalités appliquées sur la dernière situation n° 6 traitée s'élèvent à 15 287,75 €. Il a été proposé de ne pas appliquer la totalité des pénalités afin de ne pas surpénaliser l'entreprise, en conséquence, les pénalités ne sont appliquées qu'à hauteur maximale de 20 % du marché. A ce jour, des travaux restent inachevés comme la végétalisation de la toiture terrasse, ce qui est également pénalisable.

PENALITES APPLIQUEES :

■ SELON LES CLAUSES DU CCAP et SUIVANT CONSTATS POUR LE LOT 4 :

> Absence en réunion suivant convocation : PENALITES APPLICABLES et APPLIQUEES 1 050 €

> Non-respect des consignes : PENALITES APPLICABLES et APPLIQUEES 50 €

> Retard d'exécution propre au lot PHASE CHANTIER & LEVEE DE RESERVES

Végétalisation des toitures terrasses, couvertines salle du Conseil, réhausse lanterneau, commande de désenfumage, sortie toiture zinc, couvertines et bandes solins sur extension, nettoyage du chantier, raccordement patio....

PENALITES APPLICABLES 37 127,13 > PENALITES APPLIQUEES 14 186,27 €

Les pénalités ont été appliquées sur la situation n°6 présentée par l'entreprise DAVY. L'acompte demandé de 5 244,71 € TTC s'est vu imputer la pénalité de 15 237,35 € (révision comprise). De ce fait, l'entreprise est aujourd'hui redevable de 9 992,64 € TTC envers la collectivité.

REGLEMENT DES SITUATIONS :

A ce jour, l'entreprise DAVY a présenté 6 situations pour règlement. La situation 4 a été rejetée au motif de surfacturation de la part de l'entreprise DAVY. La situation rejetée comportait également les facturations des sous-traitants qui ont dû être rejetées en même temps via la plateforme CHORUS.

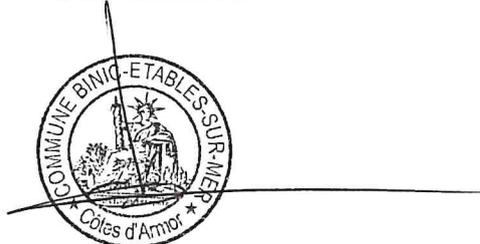
Les pénalités appliquées sont largement justifiées et il appartient au maître d'ouvrage de lever ces pénalités (se justifier sur le montant de pénalités appliquées) via la présente délibération et sur la base d'un rapport très récent et argumentaire étayé par l'AMO Sembreizh.

Le point a été évoqué en commission d'achats publics le 29 avril 2021.

Le Conseil est appelé à valider la délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération sur les pénalités appliquées à l'entreprise DAVY lot 4, étanchéité couverture (marché Mairie) et autorise le Maire à signer les actes s'y rapportant, y compris pour la réalisation de la végétalisation terrasse, la possibilité de recourir à un prestataire autre pour la clôture du marché et ce conformément à la préconisation du rapport de l'AMO de la Ville, SEMBREIZH.

**Le Maire,
Paul CHAUVIN**



Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :

05 mai 2021

Date d'affichage des délibérations :

19 mai 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 12 Mai 2021
--

L'an deux mille vingt et un, le douze mai à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Étables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoints, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : ROSNER Paul (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), MEUNIER Myriam (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), HÉRISSARD Pierre (pouvoir à MITNIK Laure), LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à PENVEN Christine), FICHELSON Karen (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), DARCHE Patrice (pouvoir à HONORÉ Laurent),

Absents excusés : DONNET Alain, VIDEMENT Sylvie

Secrétaire de séance : BÉZELY Olivier

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel, DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	24
Nombre de votants :	31



09-03-2021-CM : Renouvellement et complément de la subvention concernant l'emploi associatif du Groupement Jeunes Sud Goelo :

Le Département soutient plus de 360 emplois dans près de 260 associations. Le département sollicite le renouvellement de l'emploi associatif d'un logisticien pour le club de Football Groupement Jeunes Sud Goelo.

Le renouvellement du soutien du Département aux associations est conditionné au maintien, par les communes, de la subvention de l'emploi.

L'aide annuelle apportée par le Département demeure limitée à l'aide octroyée par la collectivité locale et est plafonnée à 8 000 € pour un équivalent temps plein.

L'emploi associatif est pris en charge par 5 communes du Sud Goelo à la hauteur de 1 600 € par commune, correspondant à un total de 8000 €. Au conseil municipal de décembre, une subvention pour l'emploi associatif a été voté à la hauteur de 1500 € de la part de la commune de Binic-Etables-sur-Mer.

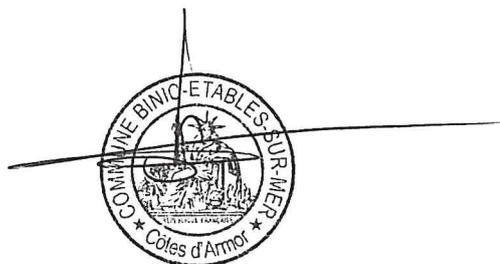
La convention est conclue pour une durée de 3 années. Elle peut être dénoncée annuellement par chaque co-financeur public, ou en cas de non-respect des engagements de l'association, en cas de suppression de l'emploi ou cessation d'activité de l'association.

Vu l'avis favorable de la commission associations.

Il vous est proposé de voter un complément de 100€ pour l'emploi associatif du Groupement Jeunes Sud Goelo et de reconduire la participation de l'emploi associatif.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération et autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

**Le Maire,
Paul CHAUVIN**



Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :

05 mai 2021

Date d'affichage des délibérations :

19 mai 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 12 Mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze mai à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : ROSNER Paul (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), MEUNIER Myriam (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), HÉRISSARD Pierre (pouvoir à MITNIK Laure), LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à PENVEN Christine), FICHELSON Karen (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), DARCHE Patrice (pouvoir à HONORÉ Laurent),

Absents excusés : DONNET Alain, VIDEMENT Sylvie

Secrétaire de séance : BÉZELY Olivier

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel, DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 31



10-03-2021-CM : Contribution au financement du permis D d'un salarié de l'association Cap Découverte

La Municipalité autorise l'association Cap découverte à disposer du bus de la commune pour effectuer des activités avec les jeunes adhérents de leur association hors de Binic-Etables-sur-Mer.

Actuellement, aucun salarié de l'association ne bénéficie du permis D. De plus, toutes les sorties de l'association ne peuvent être assurées par les agents communaux.

L'association a pris la décision de faire passer la formation permis D à l'un de ses employés.

Cette formation de 210 heures s'élève à un cout total de 4125 €, dont 60 € pour les examens du code de la route, 1 880 € pour le permis D et 2 185 € pour le FIMO Voyageurs.

Cap découverte demande à la commune de financer une partie de la formation au permis D pour l'un de ses salariés.

Vu l'avis favorable de la commission enfance jeunesse du 29 avril 2021.

Il vous est proposé de voter une subvention de 2062 € à l'association.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

Le Maire
Paul CHAUVIN



Date de convocation :
05 mai 2021
Date d'affichage des délibérations :
19 mai 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 12 Mai 2021
--

L'an deux mille vingt et un, le douze mai à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : ROSNER Paul (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), MEUNIER Myriam (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), HÉRISSARD Pierre (pouvoir à MITNIK Laure), LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à PENVEN Christine), FICHELSON Karen (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), DARCHE Patrice (pouvoir à HONORÉ Laurent),

Absents excusés : DONNET Alain, VIDEMENT Sylvie

Secrétaire de séance : BÉZELY Olivier

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel, DGS et Emmanuelle JAOUEN DGS

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	24
Nombre de votants :	31



11-03-2021-CM : Convention Just do Paint : Street art (commune /Association Event Marker'z)

Comme suite à la présentation en municipalité le 26 janvier 2021 des activités de l'association Event Maker'Z (EMZ) qui organise depuis plusieurs années sur le territoire le festival de graphiti street-Art, il est proposé de conventionner avec l'association pour la réalisation de 3 œuvres (fresques murales) sur la commune.

La réalisation est prévue en juillet 2021, les sites ont été retenus et l'association de charge de contacter les propriétaires, le versement de la subvention ne sera effectif que si cette condition est remplie et la prestation exécutée.

Le projet de convention a été validé par l'association.

Le coût du projet s'élève à 9 000 € et la somme a été pourvue au BP 2021 de la commune

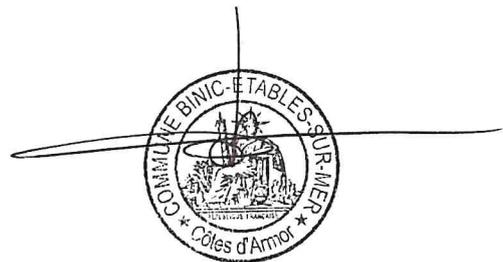
Le projet a été présenté en commission culture et communication le 2 avril.

Plus globalement la démarche de l'association a donné lieu à un conventionnement avec Saint-Brieuc-Armor agglomération dans le cadre d'un contrat d'objectif.

Le conseil est appelé à valider la démarche et autoriser le Maire à signer les actes s'y rapportant.

Le Conseil Municipal adopte à la majorité 25 voix pour et 6 abstentions (Laurent HONORÉ, Annick BLANCHARD, Patrice DARCHE, Erwann LARUPT, Bernadette MACHET, Sophie QUERRE) la présente délibération et autorise le Maire à signer les actes s'y rapportant dont le règlement de la dépense.

**Le Maire,
Paul CHAUVIN**



**Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer**

Date de convocation :

05 mai 2021

Date d'affichage des délibérations :

19 mai 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 12 Mai 2021
--

L'an deux mille vingt et un, le douze mai à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : ROSNER Paul (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), MEUNIER Myriam (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), HÉRISSARD Pierre (pouvoir à MITNIK Laure), LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à PENVEN Christine), FICHELSON Karen (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), DARCHE Patrice (pouvoir à HONORÉ Laurent),

Absents excusés : DONNET Alain, VIDEMENT Sylvie

Secrétaire de séance : BÉZELY Olivier

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel, DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 31



12-03-2021-CM : Convention LYNCEUS : Festival 2021

Les artistes du collectif Lyncéus proposent chaque année une série de créations in situ issues de commandes d'écriture auprès d'auteurs et d'artistes de leur génération. De la résidence d'écriture à la publication des œuvres en passant par leur représentation, Lyncéus s'engage en faveur de l'émergence des écritures contemporaines au cœur même de la commune.

Ce festival se démarque par son dynamisme et la qualité de ses propositions artistiques. Au programme, théâtre, danse, cinéma, installations, expositions, tables rondes et discussions improvisées.

Le collectif Lyncéus s'installe dans la commune du 24 mai au 30 juin 2021 pour écrire les œuvres qui seront présentées au public sous différentes formes artistiques (théâtre, danse, ...) dans des lieux divers et variés sur le territoire.

Le collectif programme également une animation sur la plage de la Banche pour la fête de la Saint-Jean le vendredi 18 juin en ouverture du festival.

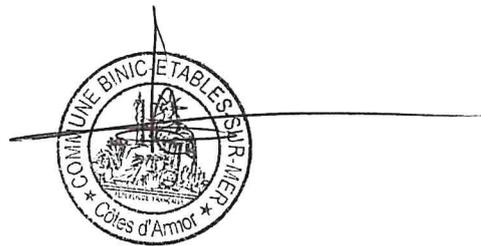
Un chapiteau et un point restauration seront installés sur l'esplanade de la banche durant une semaine si les conditions sanitaires le permettent.

La participation de la commune au travers de la subvention est de 6 000 € (70% de la somme a été versée) et pour la fête de la St Jean 1500 € ; la commission mixte associations et culture/communication a émis un avis favorable au projet de convention le 2 avril 2021.

Le conseil est appelé à autoriser le Maire à signer la convention et le règlement de la dépense.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération et autorise le Maire à signer les actes et pièces s'y rapportant.

**Le Maire,
Paul CHAUVIN**



Date de convocation :

05 mai 2021

Date d'affichage des délibérations :

19 mai 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 12 Mai 2021
--

L'an deux mille vingt et un, le douze mai à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Étables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Étables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoints, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : ROSNER Paul (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), MEUNIER Myriam (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), HÉRISSARD Pierre (pouvoir à MITNIK Laure), LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à PENVEN Christine), FICHELSON Karen (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), DARCHE Patrice (pouvoir à HONORÉ Laurent),

Absents excusés : DONNET Alain, VIDEMENT Sylvie

Secrétaire de séance : BÉZELY Olivier

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel, DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	24
Nombre de votants :	31



14-03-2021-CM : Demandes d'autorisation de vente HLM de patrimoine HLM « Bâtiments et Styles de Bretagne – BSB » dans le cadre de leur plan de vente pluriannuel 2021 – 2026 de la Convention d'Utilité Sociale (CUS)

La Réduction du Loyer de Solidarité (RLS) par la loi de finances pour 2018 impacte directement le modèle économique des organismes de logement social.

La loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) modifie quant à elle en profondeur les modalités d'instruction de la vente HLM, visant à permettre une accélération du rythme des mises en vente dans les années à venir.

La vente HLM est identifiée comme « un moyen d'accession à la propriété pour les occupants et de parcours résidentiels sur une partie du parc où le taux de rotation est faible, tout en permettant aux bailleurs sociaux de reconstituer des fonds propres et de renouveler leur parc ».

Seuls les logements construits ou acquis depuis plus de 10 ans peuvent être mis à la vente. Les demandes de mise en vente HLM étaient déposées au gré des opportunités par les organismes de logement social, instruites par l'État, en lien avec les communes d'implantation des logements concernés et la Métropole.

Avec la loi ELAN, les demandes de mise en vente sont désormais regroupées de façon privilégiée dans une programmation pluriannuelle dénommée le « plan de vente », et annexée aux futures Conventions d'Utilité Sociale (CUS) de chaque bailleur, documents de contractualisation obligatoires avec l'État et certaines collectivités locales traduisant les choix stratégiques des organismes sur leurs différents métiers et leur contribution aux enjeux nationaux et locaux.

Il s'agit d'intégrer ces demandes de mise en vente dans une vision pluriannuelle et de les inscrire en cohérence avec les objectifs de la loi SRU et la politique locale de l'habitat (la vente HLM a été inscrite dans le PLUi-H comme un élément constitutif de la stratégie territoriale de l'EPCI).

La validation de la CUS vaudra autorisation de la vente des logements pour la durée de la convention (6 ans).

Concrètement, le bailleur social doit déposer d'ici juillet 2021 (pour les organismes ayant obtenu un report de 2019 à 2021 de dépôt de la CUS dans le cadre de la restructuration du secteur) son projet de CUS intégrant le plan de vente pluriannuel 2021-2026, pour une validation d'ici la fin de l'année 2021.

Préalablement à ce dépôt, il doit recueillir directement l'avis des communes sur ce plan, en lieu et place de l'État. L'avis communal sera conforme s'il est négatif pour les communes SRU n'ayant pas atteint le taux légal.

Les autorisations de ventes octroyées dans le cadre des CUS feront l'objet d'un réexamen lors des prochaines CUS, pour les logements non vendus dans le délai des 6 ans de la CUS.

A noter que les plans de vente intégreront automatiquement les autorisations de ventes octroyées préalablement à la CUS et n'ayant pas fait l'objet d'une vente.

A noter que seuls les logements sociaux vendus aux locataires occupants en place depuis plus de 2 ans resteront pendant 10 ans après leur vente dans le décompte des obligations SRU.

Dans ce cadre, la commune a été saisie des demandes suivantes l'ESH BSB : Le bailleur social BSB a saisi l'avis de la commune le 12 mars 2021, sur son plan de mise en vente qui concerne, sur le territoire communal, 12 pavillons individuels du programme situés rue de la Coudraie, rue des Cap Horniers.

Le périmètre du plan de vente a été construit selon des critères réglementaires et obligatoires :

- Propriété foncière
- Date de mise en service : patrimoine de plus de 10 ans
- Performance thermique (DPE) : patrimoine A, B, C, D, E (sachant que des travaux peuvent permettre d'améliorer la performance thermique des patrimoines classés F et G pour en faire des patrimoines potentiellement cessibles)
- Respectant les normes d'habitabilité

Les 4 enjeux majeurs de l'ESH BSB de la construction de ce plan de vente sont les suivantes :

- Dégager des marges financières permettant d'optimiser son modèle économique pour renouveler l'offre locative en proposant des logements attractifs et rénover son parc existant.
- Privilégier la vente de logements individuels et ceux déjà dans un immeuble en copropriété.
- Veiller à la cohérence de la localisation du patrimoine pour optimiser la gestion future au regard du périmètre de gestion actuel.
 - Éviter le mitage du patrimoine.
 - Respecter les enjeux de développement.
- Veiller aux équilibres territoriaux et sociaux :
 - Favoriser les parcours résidentiels
 - Être vigilant en cas de vente dans des communes SRU déficitaires ou carencées et dans les territoires avec une forte pression de la demande.
 - Intégrer la vente dans le cadre des relations partenariales (PLH, CIL, CUS, etc.)

L'objectif de l'ESH BSB est de dégager, pour chaque vente, un produit permettant de réinvestir, et de financer les fonds propres nécessaires à la création de nouveaux logements mais aussi à rénover son parc existant d'afin d'améliorer sa performance énergétique.

Les conditions nécessaires à leur mise en œuvre :

- Accord des communes concernées et du représentant de l'État dans le département,
- Évolution favorable de la tension des marchés,

- Capacité à reconstituer l'offre et mobiliser du foncier,
- Capacité à trouver des ménages à la fois intéressés et solvables.

Ces dispositions ne s'appliquent pas à la vente en bloc ni aux ventes effectuées par des sociétés de vente Hlm.

L'ESH BSB, n'avait jusqu'à présent, pas de plan de vente et répondait uniquement aux sollicitations des locataires.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN),

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dite « loi SRU » notamment son article 55 et l'article L. 302-5 du Code de la Construction et de l'Habitat relatif au taux SRU,

Vu les articles L. 443-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitat relatifs à la cession d'habitations à loyer modéré,

Vu l'article L. 445-1 du Code de la Construction et de l'Habitat relatif aux Conventions d'Utilités Sociales (CUS),

Vu la saisie en date du 8 mars 2021 (reçu le 12 mars en mairie) de la commune par le bailleur social, l'ESH BSB sur son plan de mise en vente sur le territoire communal concernant 12 logements individuels du programme...

Considérant que l'article 130 de la loi ELAN précise que la loi ELAN allonge à 10 ans (au lieu de 5) la durée de prise en compte SRU des logements sociaux vendus à leurs locataires par les organismes d'HLM et les SEM agréées pour le logement social

Considérant que l'ESH BSB, est propriétaire de logements locatifs sociaux sur la Commune, qu'elle précise que les produits de la vente seront destinés à financer des nouveaux programmes immobiliers répondant aux enjeux du territoire, de construction de logements neufs mais également à rénover son parc existant afin d'améliorer sa performance énergétique.

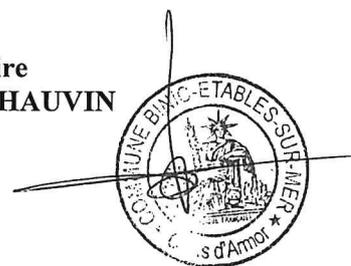
Considérant que l'ESH BSB, souhaite favoriser les parcours résidentiels.

Considérant que la Ville de Binic-Etables/Mer a apporté une garantie d'emprunt sur le ou les prêts de la construction de ses logements sociaux à hauteur de (401 929 € pour la Coudraie (en 2002) et 319 303.40+106 998.70 € (en 2000) pour la rue des Cap Horniers) et qu'elle souhaite lever cette garantie au prorata des logements cédés,

Considérant qu'il appartient à la Ville de Binic-Etables-sur-Mer d'émettre un avis sur le plan de vente l'ESH BSB, appelé de mise en commercialisation de logements à vendre, pour la durée de la convention d'utilité sociale (6 ans).

Décide d'émettre, majoritairement 25 voix, 4 voix contre (Laurent HONORÉ, Patrice DARCHE, Annick BLANCHARD, Sophie QUÉRÉ), 2 abstentions (Bernadette MACHET, Erwann LARUPT) un avis défavorable sur le plan de mise en vente 2021-2026 de l'ESH BSB concernant les 12 logements individuels du programme situés rues de la Coudray et des Cap Horniers.

Le Maire
Paul CHAUVIN



Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :

05 mai 2021

Date d'affichage des délibérations :

19 mai 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 12 Mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze mai à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Étables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : ROSNER Paul (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), MEUNIER Myriam (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), HÉRISSARD Pierre (pouvoir à MITNIK Laure), LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à PENVEN Christine), FICHELSON Karen (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), DARCHE Patrice (pouvoir à HONORÉ Laurent),

Absents excusés : DONNET Alain, VIDEMENT Sylvie

Secrétaire de séance : BÉZELY Olivier

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel, DGS et Emmanuelle JAOUEN DGS

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 31



15-03-2021-CM : Autorisation d'ester en justice SCI Les Mimosas

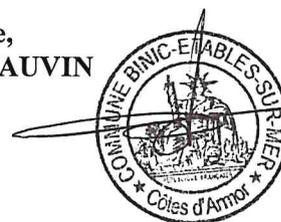
Le 12 janvier dernier la SCI les mimosas a introduit un recours pour excès de pouvoir contre l'arrêté en date du 10 novembre 2020 l'autorisant à démolir une maison d'habitation et un garage au 17 rue de la Griselle.

La SCI conteste l'article 3 de l'arrêté qui précise que la parcelle concernée est intégrée à une opération de construction et ne pourra en conséquence faire l'objet d'aucune construction à venir.

Il vous est demandé d'autoriser le maire à ester en justice et à solliciter le cabinet Martin afin d'assurer sa défense.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération et autorise le Maire à signer les actes s'y rapportant.

Le Maire,
Paul CHAUVIN



Date de convocation :

05 mai 2021

Date d'affichage des délibérations :

19 mai 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 12 Mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : ROSNER Paul (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), MEUNIER Myriam (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), HÉRISSARD Pierre (pouvoir à MITNIK Laure), LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à PENVEN Christine), FICHELSON Karen (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), DARCHE Patrice (pouvoir à HONORÉ Laurent),

Absents excusés : DONNET Alain, VIDEMENT Sylvie

Secrétaire de séance : BÉZELY Olivier

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel, DGS et Emmanuelle JAOUEN DGS

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 31



16-03-2021-CM : Renfort saisonnier personnel :

Le Maire rappelle à l'assemblée que les collectivités peuvent recruter des agents non titulaires sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, 2°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Agent d'accueil camping municipal	Du 01/07/21 au 31/08/21	1	35h00
Agent d'entretien au camping municipal	Du 01/07/21 au 31/08/21	2	DHS à déterminer
ASVP/ATPM	Du 01/07/21 au 31/08/21	1	DHS à déterminer
Agent d'animation ALSH	Du 07/07/21 au 31/07/21	2	35h00
+ agents en charge du remplacement des congés postes d'accueil -état-civil+ entretien des locaux			

Ces emplois non permanents seront pourvus par des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article 3, 2°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- L'agent non titulaire percevra une rémunération sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.
Il pourra effectuer des heures supplémentaires à la demande de son responsable hiérarchique.

Il est proposé au conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

-Vu l'avis de la commission du personnel du 30 avril 2021

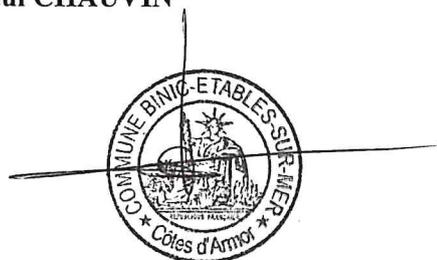
- d'adopter la proposition du Maire de créer les emplois saisonniers susmentionnés

- d'autoriser le Maire ou son représentant à lancer les procédures liées à cette création d'emploi et au recrutement et à signer tout document y afférant,

- dit que les crédits sont inscrits au BP.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération et autorise le Maire ou le Maire-adjoint délégué au personnel de signer les actes s'y rapportant.

**Le Maire,
Paul CHAUVIN**



Date de convocation :

05 mai 2021

Date d'affichage des délibérations :

19 mai 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 12 Mai 2021
--

L'an deux mille vingt et un, le douze mai à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Étables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélie, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : ROSNER Paul (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), MEUNIER Myriam (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), HÉRISSARD Pierre (pouvoir à MITNIK Laure), LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à PENVEN Christine), FICHELSON Karen (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), DARCHE Patrice (pouvoir à HONORÉ Laurent),

Absents excusés : DONNET Alain, VIDEMENT Sylvie

Secrétaire de séance : BÉZELY Olivier

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel, DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	24
Nombre de votants :	31



17-03-2021-CM : Création du poste de technicien territorial en charge des bâtiments et modification du tableau des effectifs du personnel.

Au sein de la direction des services techniques, un agent en charge du suivi des divers chantiers bâtiments a été recruté en juin 2019, en contrat à durée déterminée, afin de renforcer les effectifs et de faire face à un nombre important de chantiers à intervenir simultanément. Le renfort initialement prévu pour un an, a été prolongé pour une nouvelle durée d'un an, du retard ayant été pris sur certains chantiers.

Le contrat arrive à échéance fin juin. Ce renfort, et les nouveaux besoins de la collectivité ont interrogé l'organisation du service. Les besoins ont évolué et il apparaît qu'un agent en charge du patrimoine serait nécessaire au bon fonctionnement et à la bonne exécution des missions du service. Ce poste de catégorie B serait le pendant du poste de technicienne en charge des infrastructures et réseaux divers. Il intégrerait notamment l'intégration des considérations énergétiques et environnementales dans l'entretien et la rénovation du patrimoine bâti, et dans les nouveaux projets. Un profil de poste a été proposé et validé par la commission du personnel les 09/3/2021 et 30/4/2021.

Le comité technique a été consulté sur le projet à deux reprises le 12 mars et 7 mai 2021.

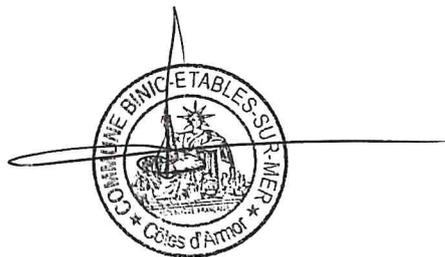
Une réunion avec le personnel du service a été organisée le 28 avril 2021.

Le conseil municipal est appelé à :

- Valider la création de ce poste, le recrutement devant intervenir courant second semestre (publication du poste, jury de recrutement...).
- Modifier en conséquence le tableau des effectifs 2021 de la collectivité.
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes s'y rapportant.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la délibération et autorise le Maire ou le Maire-adjoint déléguée au personnel à signer les actes s'y rapportant.

**Le Maire,
Paul CHAUVIN**



PJ : Tableau des effectifs du 12 mai 2021